

CENTRE

Axe 9 : Qualité de Vie au Travail

Module n°2 : Module "flash" - Elaboration du Document Unique et du PAPRI Pact

Contexte

Pas de contexte

Objectifs

- Connaître le cadre législatif et réglementaire applicable, ainsi que les enjeux relatifs à la démarche d'évaluation des risques professionnels
- Comprendre les principes de mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels
- Définir l'organisation nécessaire pour déployer la démarche au sein de l'établissement (méthodologie, catégories de risques, notion d'unité de travail, acteurs-ressources, moyens selon les 3 niveaux de prévention)
- Savoir identifier et évaluer préventivement les risques d'une situation de travail
- Savoir analyser des situations post-accidents avec des outils dédiés pour améliorer les dispositifs de prévention
- Construire son programme de prévention des risques professionnels : PAPRI Pact

Programme

Le module s'organise autour des étapes suivantes :

- Comprendre les enjeux de la prévention
- Connaître le cadre réglementaire applicable
- Définir la méthodologie pour mettre en oeuvre une démarche durable d'évaluation des risques
- Identifier les unités de travail, les dangers, formaliser les risques et les évaluer
- Finaliser et valider les éléments de cadrage pour déployer son évaluation des risques (modalités d'évaluation, actions de prévention)
- Exploiter les résultats du Document Unique
- Définir et mettre en place son PAPRI Pact
- Communiquer et planifier la démarche d'évaluation des risques professionnels
- Mobiliser un suivi tutoré et favoriser les retours d'expérience (freins et ressources au cours de la mise en oeuvre de l'évaluation des risques professionnels...)

Public

Direction et encadrement, RH, Chargé de prévention, Représentants du Personnels en charge

de la prévention.

Directeurs, DRH, Responsable GHSE, Préventeurs, Représentants du personnel, Référents prévention

**Exercice
2024**

**Code de formation
A214**

**Nature
AFR**

**Organisé par
GROUPE JLO**

**Durée
28 heures**